

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD676

présenté par

M. Meurin, M. Bilde, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Villedieu, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,
M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Houssin, M. Jacobelli,
M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. Marchio, Mme Martinez, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Muller, M. Odoul,
Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon,
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

ARTICLE 11 BIS

I. Supprimer l'alinéa 2.

II. À l'alinéa 3, supprimer les mots suivants :

« subsidiairement, lorsque de telles installations ne sont pas possibles en raison de contraintes mentionnées au 1° du IV, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet article, il est proposé d'obligatoirement intégrer aux bâtiments un procédé de production d'énergies renouvelables au mépris de la végétalisation des bâtiments. Pourtant, la végétalisation ne doit pas être sous-estimée dans sa fonction isolante.

En été, elle permet, selon l'Association des toitures et façades végétales de réduire de « de 2 ° C à 4 ° C la température à l'intérieur du bâtiment (confort d'été). Elle permet en conséquence la réduction de consommation énergétique : un toit végétalisé extensif diminue de 38 % et un toit végétalisé

intensif de 47 % la consommation d'énergie annuelle (climatisation et chauffage) nécessaire à la conservation de conditions de température constante d'un bâtiment situé au cœur de Montréal (Canada) [étude canadienne citée par l'Ademe - JACQUET S. (2011) : Performance énergétique d'une toiture végétale au centre-ville de Montréal].

Par ailleurs, à l'échelle du quartier, la végétalisation des toitures permet de lutter contre l'îlot de chaleur urbain rafraîchissant l'air ambiant de 3° C à 5° C et en moyenne de 13 ° C pour la température ressentie.

Enfin, la combinaison de solutions photovoltaïque et végétalisée offre des co-bénéfices : les panneaux sont plus efficaces (rentabilité de + 8 % selon des études internationales) et leur présence en toiture permet une plus grande biodiversité. »

Il est donc préférable de ne pas se priver d'une telle possibilité.